

Avec les entreprises pour l'égalité des chances dès l'école

Par arrêté ministériel du 30/12/19, publié sous n° MTRD1937843A au JORF le 05/01/20, la Fondation Agir Contre l'Exclusion est habilitée, pour 3 ans, à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage.

Outre la part de 87% allouée à l'enseignement, vous pouvez désigner votre club FACE Val de Marne comme bénéficiaire, à hauteur de 30% des 13% restants.

L'usage de votre contribution T.A. en FACE Val de Marne

Fidèle à sa vocation de « connecteur à l'entreprise », les projets menés grâce à vous depuis 2014 ont touché près de **2450** jeunes Val-de-marnais.es au total.

Les actions concrètes de votre club,
FACE à notre responsabilité éducative :

- agir pour l'égalité des chances ;
- favoriser la mixité professionnelle ;
- faire découvrir les métiers ;
- ouvrir les perspectives d'orientation.

2019, **1648** bénéficiaires

27 parrainages

66 ateliers

3 forums

41 offres de stage



2019 ateliers et bourse aux stages locale pour 4 collèges REP -
2020, 21 ateliers - **300** élèves ;
intégration des offres de stages à la plateforme nationale.



2019 les métiers industriels présentés à **1443** val-de-marnais, de la 4^{ème} à la 1^{ère} - **2020** un succès à reconduire avec l'Académie de Créteil.



2019 session de parrainage professionnel pour **27** jeunes suivi.es pendant 6 mois - **2020**, 2 sessions regroupant **30** jeunes, avec ateliers collectifs et suivi individuel.





2019 Entreprises et écoles ouvrent leurs portes aux postulant.es - **2020** en appui de FACE Paris pour connecter nos jeunes aux ressources éducatives et professionnelles de notre territoire.



Modalités d'attribution au profit de FACE Val de Marne

3 étapes pour verser le solde de votre Taxe d'Apprentissage 2020

1  déterminez la part que vous souhaitez attribuer à FACE dans la limite de 30% de ce solde.

2  versez le montant de l'enveloppe directement et uniquement à la fondation nationale FACE entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2020 :

- **par chèque à l'ordre de : Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)**
361 avenue du Président Wilson, 93 211 Saint-Denis la Plaine Cedex
SIRET n° 398 568 063 00059
- **par virement bancaire :**
IBAN n°FR89 3000 2048 3900 0006 0330 K26

3  envoyez le formulaire d'attribution ci-dessous complété avec votre chèque ou un justificatif de virement bancaire par mail (taxe-apprentissage@fondationface.org), en indiquant votre numéro de SIRET ainsi qu'un contact. Pour permettre de garantir la bonne allocation des fonds versés à FACE Val de Marne, adresser copie à s.melnikoff@fondationface.org

Tél. : 01 48 52 15 58

**Merci
pour votre soutien**

Formulaire d'attribution de solde de taxe d'apprentissage 2020

L'entreprise : _____

Adresse : _____

CP Ville : _____

Siret : _____

Contact TA : _____

Fonction : _____

Tél / Mail : _____

A l'intention d'attribuer la somme de _____ €
au bénéfice du club FACE Val de Marne

par chèque par virement bancaire

En date du JJ/MM/ AAAA

au titre de la Taxe d'Apprentissage 2020, au profit de ses activités de promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers. Pour mémoire, ces activités donnent droit à une attribution dans la limite de 30% du solde de 13%.

Signature et cachet de l'entreprise :